

AMICALE PHILATÉLIQUE DE HOUILLES ET DE SES ENVIRONS

* FONDÉE EN 1957 *

BULLETIN de LIAISON D'INFORMATIONS et d'ÉTUDES

Numéro 174

Juillet 2016



21 juin 1957, les statuts de l'Amicale Philatélique de Houilles sont déposés à la préfecture de la Seine et Oise. Nous célébrerons nos 60 ans l'année prochaine.

L'heure des vacances approche; c'est l'occasion de préparer des carnets de circulations, de remettre de l'ordre dans les collections,

Rappelons que l'année philatélique commence le 1 septembre pour s'achever le 31 août; c'est à dire que dès la rentrée vous serez invité à payer votre cotisation 2016 - 2017 (15 euros). Merci d'éviter au trésorier d'envoyer des lettres de rappel qui prennent du temps.

Pour les abonnés aux revues philatéliques nous vous rappelons aussi que celles ci vous enverront une relance directement chez vous et que vous devrez leur répondre directement.

Du côté des nouveautés:

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de **passer** régulièrement **recupérer** vos nouveautés.

Pour vos feuilles complémentaires n'oubliez pas de contacter Michel Aubry lors de nos réunions du dimanche.



Bonnes vacances à tous



Dans ce numéro :

60 ans	1
Calendrier	2
Nom des collectionneurs	2
Cetificat de remise	3/4

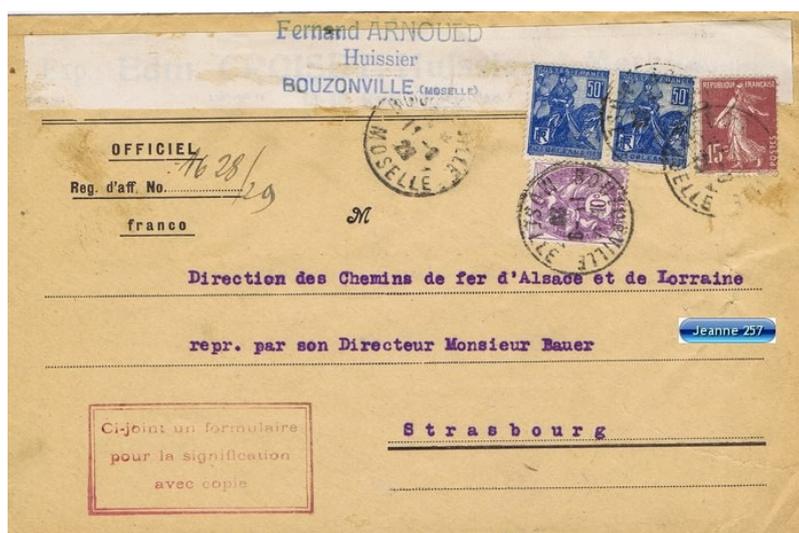
Lettre avec certificat de remise

Le certificat de remise est une attestation de remise d'une lettre à son destinataire. L'expéditeur oblige le destinataire à recevoir le courrier contrairement à ce qui se passe pour une lettre recommandée ; un certificat de remise lui est renvoyé. Ces lettres ne peuvent circuler qu'à l'intérieur des 3 départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Le certificat de remise n'existe qu'en Alsace-Lorraine; d'après R. Abensur (in *Alsace Lorraine 1918-1920 édité par l'Association des spécialistes en marques postales et oblitérations d'Alsace Lorraine 1995*) le service a été créé en 1793 en Prusse

Le système continue en 1919 après le retour de ces provinces en France et cette particularité subsistera jusqu'au 1er octobre 1979.

La taxe est formée de 3 parties:



Lettres affranchies à $1.25 f = 0.50 + 0.50 + 0.25$

- 1) affranchissement normal (0.50 F en 1929 pour une lettre de moins de 20 grammes)
- 2) taxe pour le retour du certificat de remise au tarif d'une lettre de moins de 20 grammes (0.50 F en 1929)
- 3) taxe de signification (0.25 F en 1929)



J. B. FISCHER, huissier à METZ, 35, Place de Chambre

OFFICIEL

Reg. d'aff.-No 1680

franco!

l'administration des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine

Strasbourg

Ci-joint un formulaire pour la signification avec copie

Jeanne 27

ANNEXE 3 : L'arrêté du 29 juin 1919

Arrêté du 29 juin 1919, fixant le régime et les taxes de la correspondance postale télégraphique et téléphonique en Alsace et Lorraine.

Le Commissaire Général de la République,

Vu le décret du 21 mars 1919 relatif à l'organisation de l'Alsace et de la Lorraine,

Vu l'avis du Conseil supérieur d'Alsace et de Lorraine en date du 3 juin,

Sur la proposition de l'inspecteur général, Directeur du service central des Postes et des Télégraphes d'Alsace et de Lorraine,

ARRÊTE:

Article 3. — Sont maintenus:

a) les tarifs et conditions de dépôt et de distribution, ainsi que les règles de service en vigueur, concernant les journaux alsaciens ou lorrains servis par abonnement en Alsace et Lorraine;

b) la faculté de demander, pour les lettres ordinaires adressées en Alsace et Lorraine, un certificat de remise;

Bulletin officiel d'Alsace Lorraine:

décret signé A. Millerand

Certificat de remise délivré après extinction

GILBERT BOUR A NOTARIAT FERRY (MOSNE)

Jeanne 27

Formular for 'Certificat de remise' with fields for sender, recipient, and address details in French and German.

Detailed 'Certificat de remise' form with handwritten entries, including a notary stamp and a signature.

Pour en savoir plus: http://philapostel.net/ppo/docs/gazette/lagazette_155.pdf http://spal-philatelie.blogspot.fr/2012/09/le-certificat-de-remise.html

JPF